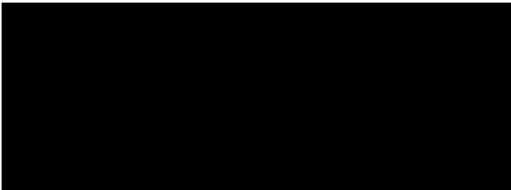




Québec, le 26 janvier 2018



Monsieur,

La présente porte sur votre demande d'accès aux documents reçue le 21 décembre 2017, ayant les objets suivants :

- « - Combien le ministère a dépensé pour acheter des billets d'événements, qu'ils soient culturels, sportifs ou autres en 2017. En 2016. En 2015. Et en 2014.
- Détailler les événements.
- Pour les mêmes années, combien de billets cela représente?
- La justification par le ministère pour l'achat de ces billets.»

En réponse à votre demande, vous trouverez ci-joint un document présentant les coûts totaux des billets achetés par le ministère des Relations internationales et de la Francophonie pour la période sous étude, ainsi que le nombre de billets, la nature de l'activité ou du spectacle et la représentation du Québec responsable de l'activité.

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. Vous trouverez ci-joint une note explicative à cet effet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.



Alain Olivier
Responsable de l'accès aux documents
p.j.